

N° 05

Séance du 1^{er} mars 2022

OBJET :

**EXTENSION DE
RÉÉAU
D'ASSAINISSEMENT
SUR PÉRIGNEUX -
CONVENTION
D'OFFRE
DE CONCOURS**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 22 février 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 1^{er} mars 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Roland BOST par Florence BARBE, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

Pouvoirs : Lyliane BEYNEL à Thierry DEVILLE, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Christiane BRUN-JARRY à Olivier JOLY, Béatrice DAUPHIN à Alain LAURENDON, Julien DEGOUT à Jean-Marc DUMAS, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, Flora GAUTIER à Gilbert LORENZI, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Patrick LEDIEU à Patrick ROMESTAING, Cécile MARRIETTE à Olivier GAULIN, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220301-20220301_CC_D05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2022



Absents excusés : Roland BONNEFOI, Joël EPINAT, Martine MATRAT,
Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : THOMAS Georges

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	110
Nombre de membres suppléés	5
Nombre de pouvoirs :	14
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'assainissement,

Vu la demande d'extension de réseaux d'assainissement, faite auprès de Loire Forez agglomération, pour desservir la parcelle B 463 située « Route de Létivant » sur la commune de Périgneux et appartenant à Monsieur Michel ROBIN,

Vu que Loire Forez a opposé un refus pour des raisons techniques et financières,

Vu que cette demande ne rentre pas dans le cadre classique des modalités définies par le règlement assainissement, et la parcelle est considérée comme déjà desservie par un réseau d'eaux usées via le chemin des Quatres vents,

Considérant que Monsieur ROBIN souhaite un accès au réseau d'assainissement collectif pour la parcelle B463 par la route de Létivant,

Monsieur ROBIN a proposé son concours financier pour la réalisation d'une extension du réseau assainissement collectif par un courrier reçu le 24 novembre 2021.

La convention jointe en annexe fixe les modalités de versement de cette offre de concours d'un montant de 4 753 € net ainsi que les engagements de Loire Forez agglomération à savoir la réalisation des travaux au cours du second semestre 2022.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- accepter l'offre de concours de Monsieur Michel ROBIN pour la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif d'environ 30ml desservant la parcelle B 463 par la route de Létivant sur la commune de Périgneux
- approuver la convention formalisant l'acceptation de l'offre de concours et fixant les modalités de réalisation des travaux et fixant le montant de cette offre à 4 753 € net.
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Après avoir délibéré par 124 voix pour, le conseil communautaire :

- accepte l'offre de concours de Monsieur Michel ROBIN pour la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif d'environ 30ml desservant la parcelle B 463 par la route de Lévitant sur la commune de Périgneux
- approuve la convention formalisant l'acceptation de l'offre de concours et fixant les modalités de réalisation des travaux et fixant le montant de cette offre à 4 753 € net.
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 1^{er} mars 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*